

Santé publique et environnement

**APPEL
D'OFFRES
2026**

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS:
18 FÉVRIER 2026, 17H.

Contexte

L'impact de l'environnement sur la santé humaine est de plus en plus reconnu, même si de nombreuses questions scientifiques restent ouvertes sur cette problématique.

À cet effet, la Fondation de France souhaite soutenir la recherche sur les conséquences des facteurs environnementaux sur la santé humaine, en population générale, en contexte de vie et de travail, dans une perspective de santé publique. Cet appel à projets concerne les équipes de recherche académiques uniquement et non les structures associatives.

Quels projets de recherche ?

En 2026, la Fondation de France poursuit son soutien aux thématiques et approches suivantes dans le champ de la santé humaine :

- études sur l'impact sanitaire des facteurs de risques environnementaux ;
- études portant sur des actions de prévention en santé environnementale ;
- études sur les mobilisations collectives et les interventions publiques relatives aux questions de santé environnementale.

Les études épidémiologiques ou en sciences sociales seront considérées.

Dans cet appel d'offres, l'environnement inclut les facteurs physiques, les agents chimiques et biologiques, présents dans les milieux de vie dont le travail.

Les responsables de projet devront apporter une attention particulière à la caractérisation des expositions étudiées, de leurs contextes environnementaux et sociaux ainsi qu'à celle des événements de santé.

Seront d'emblée exclues de l'appel d'offres :

- les approches expérimentales conduites chez l'animal et les approches exclusivement cellulaires et moléculaires ;
- les études portant sur les expositions humaines qui n'explorent pas leurs conséquences sanitaires ;
- les études portant sur l'alimentation, en dehors de la problématique des contaminants alimentaires ;
- les études dont l'exposition porte sur les addictions ;
- les études portant sur le SARS-CoV-2.

Modalités de soutien

La demande de soutien pourra concerter :

- une subvention pour un projet de recherche d'un montant maximal de 200 000 €. Cette aide pourra être annuelle (éventuellement renouvelable) notamment pour des études de faisabilité, ou pluriannuelle (d'une durée maximale de trois ans). Cette aide pourra inclure une allocation doctorale (y compris pour une 4^{ème} année de thèse) ou une allocation postdoctorale. En cas de projet collaboratif : une lettre signée du responsable de l'équipe collaborative devra être jointe au dossier de candidature définitif et le rôle de chaque collaborateur devra être clairement explicité ;
- une aide d'un montant de 200 000 € maximum pour une participation à la création ou l'entretien de plateformes et grandes infrastructures de recherche en santé environnementale en population (cohortes, grandes bases de données, études cas témoins, biothèques...). Des projets nouveaux ou existants pourront être soutenus à partir du moment où la finalité et la méthodologie environnementales auront été clairement explicitées ;

Critères de refus

- Dans le cas où un responsable de projet aurait déjà bénéficié d'un soutien de la Fondation de France, celui-ci pourra déposer une nouvelle candidature si son projet précédent est terminé ou se terminera dans les 6 mois suivants la date de dépôt de la nouvelle candidature.
- Le comité scientifique conseille vivement aux candidats doctorants ou post-doctorants de faire relire leur candidature par leur responsable d'équipe.

Comment répondre ?

Attention, cette année, la procédure d'appel à projets est modifiée afin de s'adapter au nombre croissant de candidatures reçues ces dernières années.

La procédure comporte deux phases :

1. Une **phase de présélection** à partir des dossiers d'intention qui seront évalués **au printemps 2026**. À ce stade, une demande pour une allocation doctorale est autorisée sans candidat identifié.

L'ensemble des informations à fournir seront indiquées dans le formulaire en ligne.

2. Une **phase d'évaluation** des projets définitifs au début de **l'été 2026**. Dans le cas d'une demande d'allocation doctorale, si le candidat n'avait pas été identifié durant la phase de présélection, il devra être présenté à cette étape.

Les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne et doivent être finalisées avant le **18 février 2026 à 17h** pour la phase de présélection.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions concernant la présélection seront communiquées uniquement par voie électronique début **avril 2026**.

Les responsables de projets présélectionnés devront déposer leur dossier complet jusqu'au **3 juin 2026, 17h** et recevront la décision du comité par voie électronique, à partir de **mi-juillet 2026**.

Pour toute demande d'information :

Fondation de France
40 avenue Hoche - 75008 Paris
Téléphone : 01 85 53 13 66
E-mail : projets@fdf.org
www.fondationdefrance.org